

Gap, le mercredi 5 août 2026

ASA DU CANAL DE GAP

ARRET TOTAL DE L'ARROSAGE
SECTEURS AVAL DES RESERVES DES JAUSSAUDS ET DES MANES
ET DES PRISES DIRECTES DES MANES, DE CHARANCE, DE LA GARDE
(MAILLAGE) ET DE LA SELLE

Mesure applicable à compter de ce jour, mercredi 5 août 2026, jusqu'à nouvel ordre

Mesdames, Messieurs les adhérentes et adhérents,

Compte tenu de la situation de la ressource, **tout arrosage est interdit à compter de ce jour** sur l'ensemble des quartiers et lieux-dits situés en aval de la réserve des Jausauds, de la réserve des Manes, ainsi qu'en aval de la prise directe des Manes, de la prise directe de Charance, de la prise directe de la Garde (maillage) et de la prise directe de la Selle, listés ci-dessous.

L'eau ne pourra être utilisée uniquement pour l'abreuvement des troupeaux.

Secteur	Quartiers et lieux-dits concernés
Aval réserve des Jausauds (col de Manse)	Romette, Pont Sarrazin, les Fauvins, la Justice, Treschâtel, Rambaud, Beauregard, Sainte-Marguerite, Villeneuve, le Stade.
Aval réserve des Manes (col Bayard)	Puymombeau, Parassac, la Descente, le Rochasson, Villarobert, Forest d'Entrais, Bonneval, Plan de Gap.
Prise directe des Manes et secteurs en aval	Prise directe et ensemble des quartiers et lieux-dits desservis en aval.
Aval prise directe de Charance	Ensemble des quartiers et lieux-dits desservis en aval de la prise.
Aval prise directe de la Garde (maillage)	Ensemble des secteurs 1 à 5 du maillage de la Garde.
Aval prise directe de la Selle	Ensemble des quartiers et lieux-dits desservis en aval de la prise.

Dans le cas d'un non-respect de ces consignes, nous serons dans l'obligation de couper totalement les réseaux, afin de ne pas risquer le désamorçage des réserves.

Nous comptons sur la responsabilité et la solidarité de chacun : le maintien d'un minimum d'eau dans les réserves conditionne la possibilité de rétablir une distribution dès que le débit du Drac le permettra.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération, et restons Mesdames, Messieurs les adhérentes et adhérents, à votre disposition pour toutes questions.

CANAL DE GAP
Le Directeur

Vincent de TRUCHIS

Le Président de l'ASA du Canal de Gap

